

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Le Nouveau Paris Populaire

**SOPHIA
CHIKIROU**

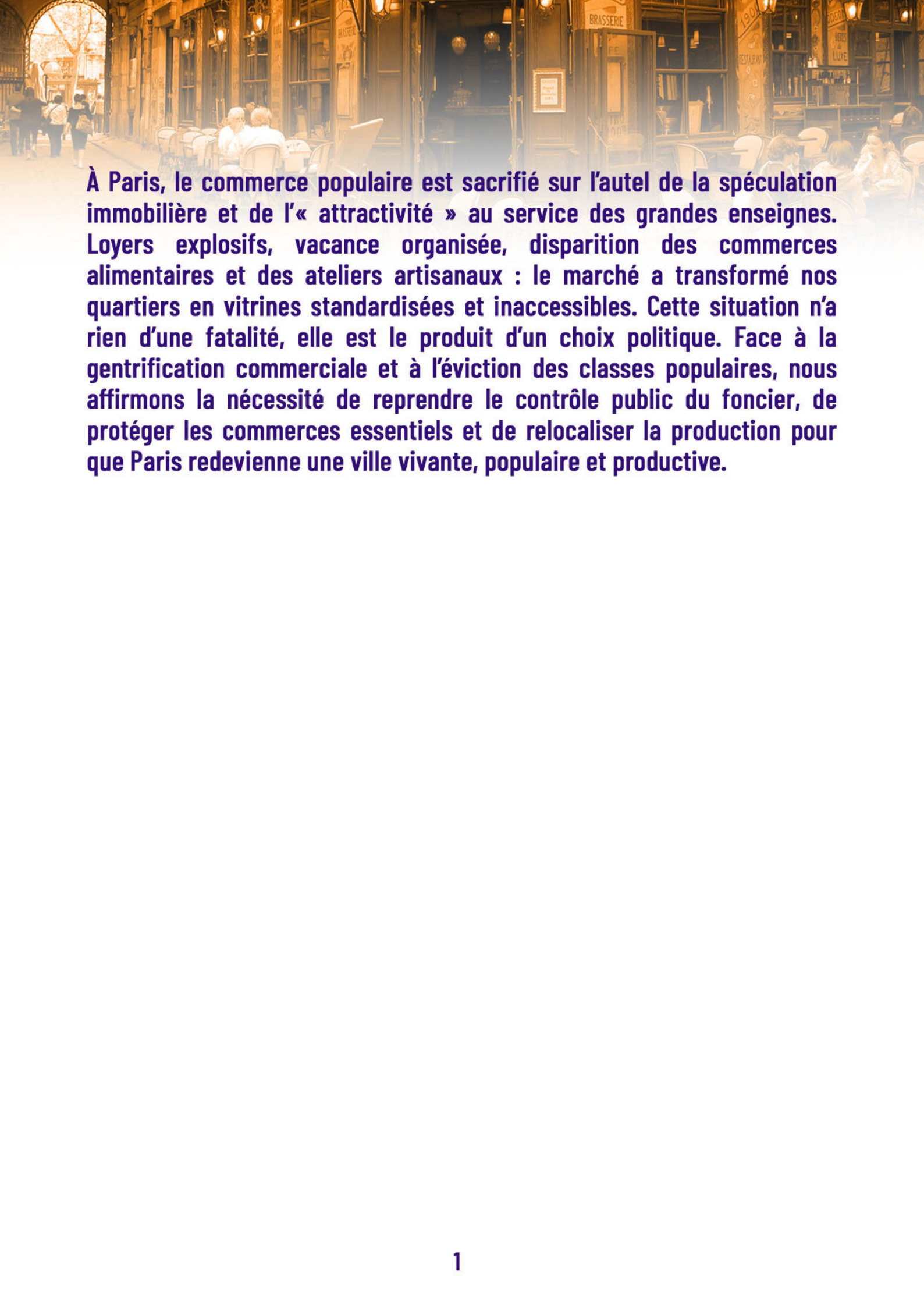
PRÉSENTE
SON PLAN POUR

**RELANCER L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DE
PROXIMITÉ**



sophiapourparis.fr





À Paris, le commerce populaire est sacrifié sur l'autel de la spéculation immobilière et de l'« attractivité » au service des grandes enseignes. Loyers explosifs, vacance organisée, disparition des commerces alimentaires et des ateliers artisanaux : le marché a transformé nos quartiers en vitrines standardisées et inaccessibles. Cette situation n'a rien d'une fatalité, elle est le produit d'un choix politique. Face à la gentrification commerciale et à l'éviction des classes populaires, nous affirmons la nécessité de reprendre le contrôle public du foncier, de protéger les commerces essentiels et de relocaliser la production pour que Paris redevienne une ville vivante, populaire et productive.



NOTRE CONSTAT

Habiter à Paris, c'est aussi y faire ses courses. Alors que les Parisiens vantent leurs commerces de proximité, nous déplorons deux phénomènes qui en privent une bonne partie des habitants : des zones entières sans un seul commerce de proximité ou de bouche, et des prix inaccessibles pour de nombreuses bourses !

Cette mutation du tissu commercial parisien résulte de l'absence totale de vision de l'activité économique de la ville.

Un tissu commercial et artisanal populaire en souffrance

Au moins 11 % des locaux commerciaux de la ville sont vides et fermés. Ce chiffre est même sous-estimé selon les acteurs institutionnels. Les inégalités territoriales sont là encore criantes : si le 7^e arrondissement connaît une vacance de 7,3 % de ses locaux commerciaux, ce taux atteint le double (14,3 %) dans le 18^e arrondissement et dépasse même 16 % dans certains quartiers du nord-est de Paris.

Les commerces essentiels et les artisans sont sans cesse repoussés en dehors des limites de la capitale. En 15 ans, Paris a perdu 11 % de ses commerces alimentaires de proximité, tandis que le nombre de banques, d'agences immobilières et d'enseignes de luxe a progressé de 23 %. De même, le nombre de commerces de prêt-à-porter indépendants a chuté de 13 % entre 2017 et 2020.

La spéculation foncière, machine à tuer le commerce populaire

Le marché foncier commercial parisien est devenu le terrain de jeu privilégié des investisseurs institutionnels et des fonds d'investissement. **En quinze ans, le taux d'effort des commerçants a doublé en moyenne, passant d'une fourchette de 6-10 % du chiffre d'affaires à parfois 15 à 20 % aujourd'hui.**

Le loyer moyen d'un local commercial à Paris s'établit autour de 523 €/m²/an, avec des pointes à 730-900 €/m²/an dans les arrondissements centraux (1^{er}, 4^e, 6^e, 8^e). Un local de 50 m² en zone centrale représente une charge de 35 000 à 45 000 € annuels de loyer, une charge souvent insoutenable pour une boulangerie, une librairie ou une cordonnerie.



Cette déconnexion radicale entre loyers et capacité économique réelle des commerces de proximité produit des effets ravageurs. Tout d'abord, une vacance spéculative assumée, où certains propriétaires préfèrent laisser leurs locaux vides dans l'attente d'une valorisation future, plutôt que de les louer à des commerces de proximité.

Ensuite, une standardisation de l'offre commerciale où seules les grandes enseignes, les franchises, les banques, les chaînes de restauration rapide et autres multinationales peuvent absorber le poids du niveau de loyers prévalant à Paris.

Et enfin, une tertiarisation à outrance des rez-de-chaussée commerciaux.

Une majorité sortante sans ambition pour le commerce populaire parisien

Face à cette crise du commerce populaire, la majorité socialiste sortante a réagi timidement, tardivement et sans y mettre les moyens. La création de Paris Commerces en 2023 a été annoncée en grande pompe, mais sans une vraie stratégie de redynamisation de quartiers ou de secteurs. Et ce n'est pas le budget annuel de 40 millions d'euros, soit moins de 0,40 % du budget municipal, qui pourra mettre un terme aux effets cataclysmiques de la spéculation immobilière à Paris.

De plus, les socialistes ont attendu 2024 pour commencer à effectivement mettre en œuvre la taxe sur les friches commerciales (TFC) alors qu'il s'agit d'un levier fiscal dissuasif entre les mains des mairies pour inciter les propriétaires de locaux commerciaux à les mettre en location. De l'avis de la Cour des Comptes, la TFC constitue ainsi un « outil intéressant au service d'une politique de lutte contre la vacance commerciale ».

Malgré tous les leviers en main, rien n'a été fait pour protéger les métiers en voie de disparition et aucune véritable politique communale alimentaire n'a été pensée autour de l'accessibilité au plus grand nombre.

En 2026, la gentrification commerciale de la ville supprime des emplois, standardise les commerces et favorise le temps court au détriment de commerces de proximité adaptés à la clientèle, durables et générateurs d'emplois.

Quant à la production artisanale parisienne et la production alimentaire intra-muros, elles sont aujourd'hui en voie de disparition, faute de toute politique structurelle depuis 25 ans. Paris ne manque ni de savoir-faire, ni de demande, ni d'histoire productive. Derrière les discours sur l'« attractivité » et quelques labels symboliques, la réalité est brutale : la production a été chassée de Paris.



Aujourd'hui, moins de 2 % des emplois parisiens relèvent encore de l'activité industrielle ou manufacturière, et la fabrication ne représente plus qu'une infime minorité de l'artisanat parisien, dominé par les services.

Dans le textile, il ne subsiste plus que quelques centaines d'ateliers de confection et de prototypage, majoritairement précaires, sans accès sécurisé au foncier ni de perspective pour la filière. Quant à la chaussure, à la maroquinerie ou aux métiers du cuir, ils survivent sous forme de quelques ateliers de très haut de gamme. Dans les cosmétiques, Paris accueille des sièges, du marketing et du luxe, mais la production elle-même est anecdotique.

Dans la production agricole, on ne compte que quelques distilleries artisanales isolées et une production résiduelle dans des fermes urbaines. Même le « **champignon de Paris** », **emblème populaire, n'est quasiment plus produit à Paris depuis des décennies.**

La majorité sortante n'a jamais fait le choix de protéger le foncier productif, de réserver des surfaces abordables pour les ateliers, de planifier des zones de production urbaine, ni de soutenir des filières sur dix ou quinze ans. Elle a préféré une logique de saupoudrage : subventions ponctuelles, appels à projets concurrentiels, communication, mais sans stratégie industrielle, artisanale ou agricole.

Pourtant, d'autres grandes villes ont fait des choix radicalement différents. Berlin, par exemple, a assumé une politique volontariste de maintien et de reconquête productive : sanctuarisation de milliers de mètres carrés pour l'artisanat et la petite industrie, loyers régulés pour les ateliers, soutien direct aux coopératives de production, intégration de l'agriculture urbaine dans la planification foncière. Résultat : plus de 100 000 emplois industriels et artisanaux dans la ville, des filières textiles, alimentaires et manufacturières relocalisées, et une production urbaine redevenue un pilier de l'économie locale, mais aussi un outil de souveraineté économique et sociale.

Produire à Paris est possible. Ce qui a manqué, ce n'est ni la place, ni l'intelligence collective, mais une volonté politique.

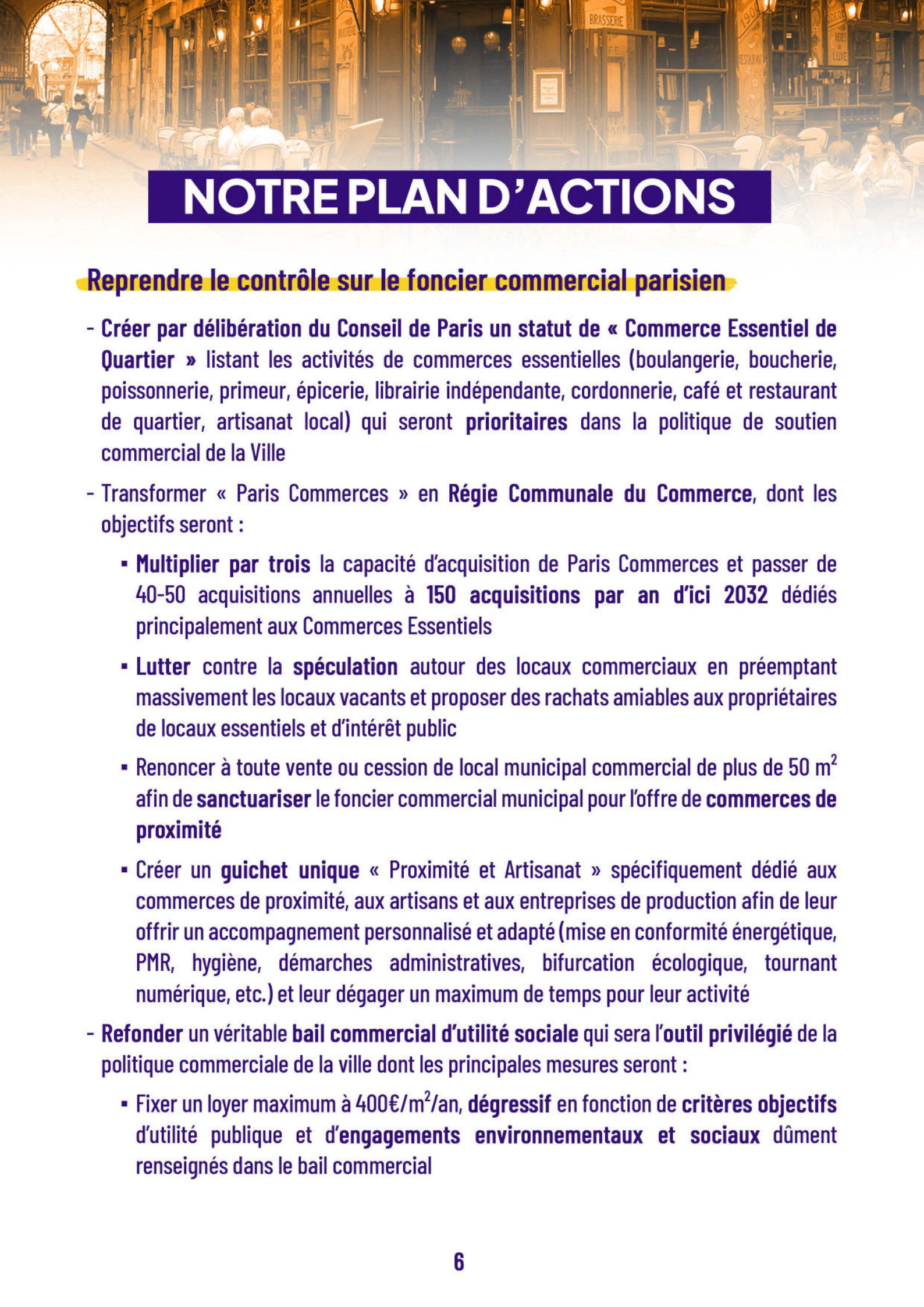


NOTRE VISION

Le commerce de proximité est une nécessité sociale, économique et écologique. Sans maîtrise publique du foncier commercial, il ne peut y avoir de maîtrise de l'offre : le marché non régulé produit spéculation, standardisation et éviction des commerces populaires.

Paris doit devenir la capitale du commerce de proximité et de l'économie populaire. Cela suppose une foncière publique puissante, des loyers accessibles, une lutte déterminée contre la vacance et une production artisanale et alimentaire au cœur de la ville.

Une mairie insoumise s'appuiera sur la planification pour relancer l'activité commerciale et productive de la capitale. Habitants, commerçants et artisans seront associés à ce plan, tout comme les acteurs institutionnels du commerce et de l'artisanat.



NOTRE PLAN D' ACTIONS

Reprendre le contrôle sur le foncier commercial parisien

- Créer par délibération du Conseil de Paris un statut de « Commerce Essentiel de Quartier » listant les activités de commerces essentielles (boulangerie, boucherie, poissonnerie, primeur, épicerie, librairie indépendante, cordonnerie, café et restaurant de quartier, artisanat local) qui seront **prioritaires** dans la politique de soutien commercial de la Ville
- Transformer « Paris Commerces » en **Régie Communale du Commerce**, dont les objectifs seront :
 - **Multiplier par trois** la capacité d'acquisition de Paris Commerces et passer de 40-50 acquisitions annuelles à **150 acquisitions par an d'ici 2032** dédiés principalement aux Commerces Essentiels
 - **Lutter** contre la **spéculation** autour des locaux commerciaux en préemptant massivement les locaux vacants et proposer des rachats amiables aux propriétaires de locaux essentiels et d'intérêt public
 - Renoncer à toute vente ou cession de local municipal commercial de plus de 50 m² afin de **sanctuariser** le foncier commercial municipal pour l'offre de **commerces de proximité**
 - Créer un **guichet unique** « Proximité et Artisanat » spécifiquement dédié aux commerces de proximité, aux artisans et aux entreprises de production afin de leur offrir un accompagnement personnalisé et adapté (mise en conformité énergétique, PMR, hygiène, démarches administratives, bifurcation écologique, tournant numérique, etc.) et leur dégager un maximum de temps pour leur activité
- **Refonder** un véritable **bail commercial d'utilité sociale** qui sera l'**outil privilégié** de la politique commerciale de la ville dont les principales mesures seront :
 - Fixer un loyer maximum à 400€/m²/an, **dégressif** en fonction de **critères objectifs** d'utilité publique et d'**engagements environnementaux et sociaux** dûment renseignés dans le bail commercial



- **Plafonner le loyer des Commerces Essentiels de Quartier à 200€/m²/an**
- **Inclure** des clauses d'usage obligatoires et d'objectifs dans les baux commerciaux et **reconduire** le bail tant que les obligations et objectifs sont respectés, afin de permettre aux commerçants la **pérennisation de leurs activités** et leur **implantation durable** dans le quartier
- **Généraliser à l'ensemble de Paris le droit de préemption commercial**, actuellement limité à quelques périmètres restreints, et créer des **périmètres de sauvegarde et promotion du commerce et de l'artisanat de proximité** dans tous les arrondissements
- **Systématiser** le recours à la **taxe sur les friches commerciales (TFC)** à l'ensemble du **territoire parisien** afin de **dissuader** les propriétaires de locaux commerciaux de les laisser vacants, en adoptant notamment les mesures suivantes :
 - Doter les services municipaux des moyens nécessaires afin d'identifier les locaux commerciaux vacants depuis **plus de deux ans** en collaboration avec les conseils de quartier et les mairies d'arrondissement afin d'assurer l'application effective de la TFC
 - Notifier les propriétaires de locaux vacants depuis un an de leur assujettissement prochain à la TFC, et leur proposer de confier leur local à la régie communale du commerce
- **Lancer une campagne nationale**, en lien avec d'autres grandes villes volontaires, pour obtenir **l'expérimentation d'un dispositif d'encadrement des loyers commerciaux** sur le modèle du logement, afin d'assurer la **prévisibilité** pour les commerçants et un **partage équitable de la valeur entre commerçants, propriétaires et habitantes et habitants**

Protéger et promouvoir la vie de quartier à Paris

- **Garantir** au moins un commerce alimentaire dans un rayon de **500 mètres** d'ici la fin de la mandature, en s'appuyant sur les conseils de quartier pour identifier les « déserts alimentaires » et s'engager à **mobiliser les moyens de la Ville de Paris** pour créer ou maintenir au moins un commerce alimentaire en mettant à disposition un local municipal à cette fin



- **Créer un Fonds de garantie des métiers artisanaux menacés** visant à soutenir le maintien, la reprise et la création d'ateliers artisanaux menacés de disparition (cordonnerie, serrurerie, horlogerie, reliure)
- **S'appuyer** sur les conseils de quartier pour **identifier**, en concertation avec les mairies d'arrondissement et les services de la Ville, des fonds de commerce stratégiques pour l'exercice par la Ville de son **droit de préemption**, en vue de favoriser la diversité commerciale et artisanale de proximité de nos quartiers
- Consulter systématiquement les conseils de quartier et les conseils locaux du commerce pour explorer l'opportunité d'une consultation citoyenne locale, que la Ville de Paris s'engagera à respecter, quant à la destination souhaitée pour tout projet d'acquisition ou d'aménagement d'un local municipal de plus de 150 m²

Faire de la politique d'urbanisme de la Ville un levier de protection de la vie de quartier

- Réviser le **PLUb pour sanctuariser les commerces essentiels** à Paris, en identifiant les rues et axes où la densité commerciale est essentielle à la vie de quartier pour y **interdire la transformation de rez-de-chaussée à destination commerciale en bureaux ou activités purement logistiques**
- Réserver au moins **10 %** de la surface en rez-de-chaussée à des activités commerciales de proximité **dans toute opération d'urbanisme de plus de 500 m²**
- Faire de l'**inclusion** de locaux à destination de commerces de proximité et de l'artisanat **un critère d'externalité positive selon le PLUb**, dans les projets de construction et de rénovation de Commerces Essentiels de Quartier

Lutter contre l'ubérisation du commerce et ses effets

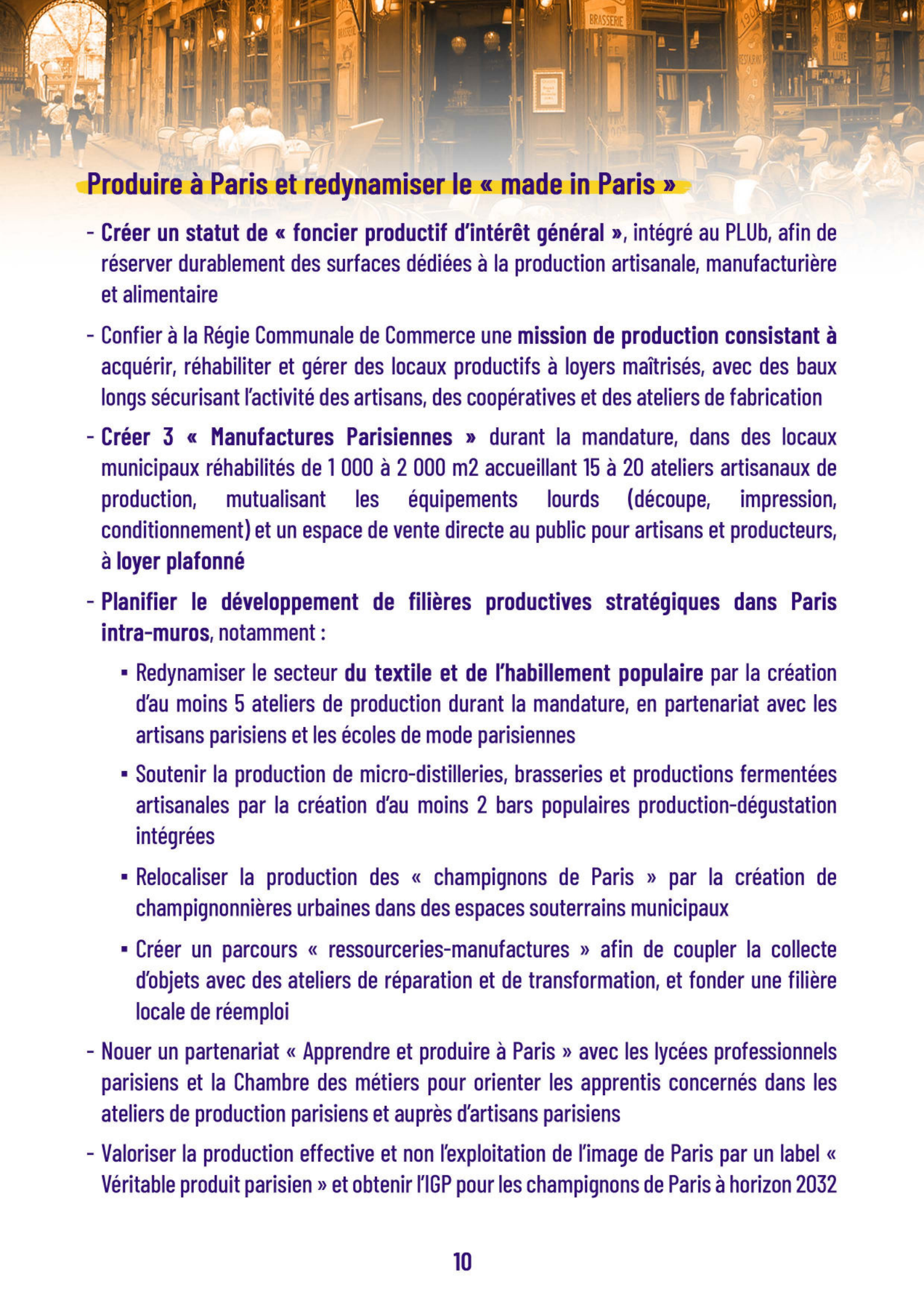
- Appliquer systématiquement les **astreintes financières** en cas de non-conformité avec les obligations quant à l'interdiction des dark stores (locaux servant d'entrepôts pour la livraison ultrarapide) et dark kitchens (cuisines dédiées exclusivement à la préparation de repas livrés)
- **Clarifier** l'obligation de disposer d'une vitrine commerciale ouverte sur rue pour toute activité de restauration
- Limiter la surface des cuisines sans salle, destinée à la livraison, à **25 % de la surface totale** du local



- **Lutter** contre l'implantation anarchique des consignes automatiques de livraison (lockers) en soumettant toute demande d'autorisation à des conditions strictes d'intégration architecturale et d'accessibilité PMR et à une redevance dissuasive

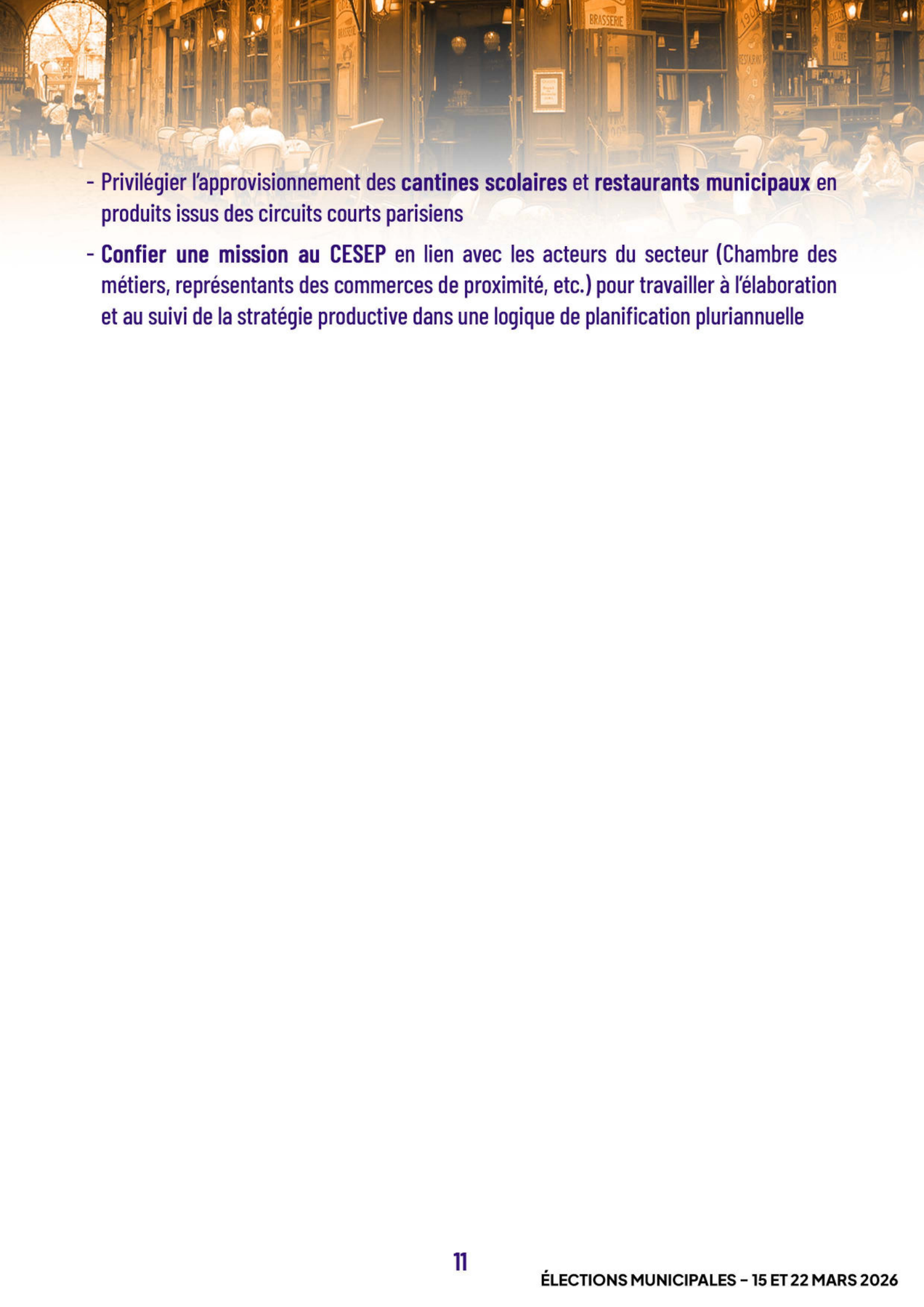
Faire en sorte que Paris nourrisse Paris

- **Rompre** avec les délégations de service public (DSP) dans la **gestion des 82 marchés alimentaires de Paris**, ne pas renouveler les DSP arrivant à échéance et privilégier la gestion par **des coopératives de commerçants et artisans**
- **Garantir** un marché alimentaire accessible à tout Parisien, dans un rayon de **2 kilomètres** d'ici la fin de la mandature, avec un effort particulier pour couvrir les zones actuellement sous-dotées situées principalement dans les 13^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements
- **Favoriser** l'accès des Parisiens à une production **biologique** et issue des **circuits courts** en **réservant 30 %** des emplacements dans les marchés aux producteurs franciliens, **20 %** des emplacements aux commerces alimentaires indépendants (primeurs, poissonniers, bouchers) et en **consentant une tarification réduite** pour l'agriculture biologique
- Passer de 37 hectares à 100 hectares du territoire parisien dédiés à l'agriculture urbaine à horizon 2032, en mobilisant des espaces comme la Petite Ceinture, et assurer un soutien à la **production agricole parisienne** par une priorité dans les marchés publics
- **Créer 2 halles alimentaires couvertes** durant la mandature, ouvertes 6 jours sur 7, qui accueilleraient 30 à 50 commerçants, restaurateurs, de manière permanente, à **loyers accessibles**, et qui permettraient la découverte et la promotion du **savoir-faire** parisien en matière alimentaire et gastronomique tout en offrant des **lieux de convivialité** aux Parisiens et un accès à une offre alimentaire de qualité, abordable et ancrée localement
- **Créer un réseau d'épiceries solidaires municipales** implanté principalement dans les quartiers populaires, qui viendrait en appui aux acteurs associatifs de l'aide alimentaire, offrirait des produits selon une **tarification selon le quotient familial**, et s'approvisionnerait en produits locaux et en invendus alimentaires
- **Créer au moins 10 micro-hubs logistiques** décarbonés en périphérie des arrondissements, gérés en priorité par des coopératives de livreurs et réservés à l'approvisionnement des commerces de proximité parisiens, afin de mutualiser les livraisons et réduire le trafic dans les quartiers



Produire à Paris et redynamiser le « made in Paris »

- **Créer un statut de « foncier productif d'intérêt général »**, intégré au PLUv, afin de réserver durablement des surfaces dédiées à la production artisanale, manufacturière et alimentaire
- Confier à la Régie Communale de Commerce une **mission de production consistant à** acquérir, réhabiliter et gérer des locaux productifs à loyers maîtrisés, avec des baux longs sécurisant l'activité des artisans, des coopératives et des ateliers de fabrication
- **Créer 3 « Manufactures Parisiennes »** durant la mandature, dans des locaux municipaux réhabilités de 1 000 à 2 000 m² accueillant 15 à 20 ateliers artisanaux de production, mutualisant les équipements lourds (découpe, impression, conditionnement) et un espace de vente directe au public pour artisans et producteurs, **à loyer plafonné**
- **Planifier le développement de filières productives stratégiques dans Paris intra-muros**, notamment :
 - Redynamiser le secteur **du textile et de l'habillement populaire** par la création d'au moins 5 ateliers de production durant la mandature, en partenariat avec les artisans parisiens et les écoles de mode parisiennes
 - Soutenir la production de micro-distilleries, brasseries et productions fermentées artisanales par la création d'au moins 2 bars populaires production-dégustation intégrées
 - Relocaliser la production des « champignons de Paris » par la création de champignonnières urbaines dans des espaces souterrains municipaux
 - Créer un parcours « ressourceries-manufactures » afin de coupler la collecte d'objets avec des ateliers de réparation et de transformation, et fonder une filière locale de réemploi
- Nouer un partenariat « Apprendre et produire à Paris » avec les lycées professionnels parisiens et la Chambre des métiers pour orienter les apprentis concernés dans les ateliers de production parisiens et auprès d'artisans parisiens
- Valoriser la production effective et non l'exploitation de l'image de Paris par un label « Véritable produit parisien » et obtenir l'IGP pour les champignons de Paris à horizon 2032



- Privilégier l'approvisionnement des **cantines scolaires et restaurants municipaux** en produits issus des circuits courts parisiens
- **Confier une mission au CESEP** en lien avec les acteurs du secteur (Chambre des métiers, représentants des commerces de proximité, etc.) pour travailler à l'élaboration et au suivi de la stratégie productive dans une logique de planification pluriannuelle